

Commission d'Aide Juridique

Place du Palais de Justice, 4b - 7500 Tournai
Point GPS : 50.602156, 3.392308

Aide Juridique de 1ère ligne

C'est un premier conseil juridique ou d'informations juridiques en général. Le Barreau de Tournai organise des permanences au cours desquelles des avocats sont à la disposition de tous pour des consultations brèves. Elles se tiennent à la Maison de Justice, au Palais de Justice et dans divers CPAS. L'Aide Juridique de 1ère ligne est accessible à toute personne, quels que soient ses revenus.

Aide Juridique de 2ème ligne

Les personnes qui se trouvent dans les conditions familiales et financières fixées pour bénéficier de l'Aide Juridique de seconde ligne peuvent obtenir la désignation d'un avocat pour les assister dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative ou pour obtenir un conseil plus approfondi.

Plus d'informations sur l'organisation des tribunaux en Belgique sur le site <https://www.rechtbanken-tribunaux.be/fr>